La retraite des “sorcières”

À Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, deux centres accueillent des femmes âgées accusées d’avoir “mangé l’âme” d’un habitant mort accidentellement, puis bannies de leur village. Entre elles, elles reprennent goût à la vie.

Texte et photos : Caroline Lefebvre

Il est 17h30 à Ouagadougou. Justine Zongo, la responsable du centre, fait le tour de *“ses”* 84 *“mamies”* avant de rentrer chez elle. Vêtue d’un pagne imprimé de prières évangéliques, l’éducatrice spécialisée a une petite attention pour chacune des vieilles femmes qui filent le coton, trient des graines ou tamisent la farine de maïs, assises sur des nattes sous un abri de tôle. Elle les taquine, les appelle *“jeunes filles”,* hume la fumée au-dessus des marmites de sauces qui mijotent sur des feux de bois, passe la tête dans une chambre et souhaite bonne chance à Véronique qui s’en va au marché ramasser les sachets plastique pour les recycler.

Un vent de tendresse et de malice souffle entre les longs bâtiments crépis de latérite (terre rouge) où les grands-mères entassent le peu qu’elles possèdent (bassines, tamis, coton et céréales) dans des pièces étroites et, le soir venu, ressortent leurs matelas de mousse et leurs lourds souvenirs.

Les hôtes de la “Cour de solidarité du 12” sont des parias, victimes d’une coutume ancestrale répandue dans certains villages du centre du Burkina Faso : lorsqu’une mort brutale ou inexpliquée survient, on cherche qui a *“mangé l’âme”* du défunt. Le plus souvent, c’est le cadavre lui-même, juché sur les épaules de deux hommes, qui guide les pas de ses porteurs vers le – ou plutôt la – coupable. *“Les accusé-e-s sont en général des dames âgées, vulnérables, non “productives”, veuves ou sans enfants. Rarement des hommes, qui représentent l’autorité familiale”,* note Christiane Nikiema, de l’ONG burkinabé Promo-Femmes Développement Solidarité. *“Chez les Mossis, l’ethnie majoritaire, la femme dépend de l’homme économiquement, elle est considérée comme inférieure, ce qui légitime les violences qu’elle subit”,* précise Adama Tega, sociologue. Et dans cette zone particulièrement pauvre du plateau mossi, au nord-ouest de la capitale, à la lisière du Sahel, une femme âgée qui n’a pas d’enfants pour subvenir à ses besoins peut devenir un poids pour la société…

“Les accusé-e-s sont en général des dames âgées, vulnérables, non “productives”, veuves ou sans enfants.”

SOUS LE CHOC

La “sorcière” désignée est bannie sur-le-champ. Son mari et ses enfants éventuels n’ont pas le droit de la revoir. Elle ne peut même pas se réfugier dans sa propre famille. Certaines disparaissent dans la brousse, ou se suicident. D’autres – environ 400 actuellement – finissent par trouver le chemin d’un des six centres susceptibles de les accueillir. Ainsi, la “Cour du 12”, gérée par le ministère de l’Action sociale, se consacre depuis 1994 à celles qu’on appelle les *“mangeuses d’âme”,* en renfort du centre Delwende, premier refuge du genre créé en 1966, confié à une congrégation catholique et très vite saturé.

“Après un décès dans mon village, le cadavre s’est dirigé vers moi, raconte Awa, la soixantaine, en filant sa pelote de coton. *On ne m’aime pas depuis que je suis veuve. Quand ton mari est mort, on n’accepte même plus l’eau que tu offres. Une partie des habitants était contre mon exclusion mais n’a pas eu la force de me garder. Un voisin m’a amenée à Ouagadougou.”*

Au Burkina Faso, la famille reste le pilier des relations sociales. L’exclusion des “mangeuses d’âme” est donc totale ; lorsqu’elles arrivent à la Cour du 12, les nouvelles venues sont sous le choc. *“J’ai marché dans la brousse, je ne savais pas où aller. J’ai avalé un insecticide mais on m’a sauvée en me faisant boire de l’huile de karité”,* se souvient Véronique, chassée il y a dix ans.

En quelques mots

- Dans certains villages du Burkina Faso, des morts inexpliquées sont attribuées à des “mangeuses d’âme”.
- Six centres ont été créés pour accueillir ces femmes accusées et bannies de la société.
- Pour permettre leur réintégration, des leaders communautaires, formés à la gestion des conflits, négocient pied à pied avec les chefs coutumiers et les chefs de famille.

© Caroline Lefebvre

Véronique a été chassée de chez elle il y a dix ans. *"Pendant des jours, je n'ai pas pu manger. Je ne faisais que pleurer, penser à mes enfants."*

Un oncle la met dans un bus pour la capitale. Elle erre dans la ville jusqu'à ce qu'une vendeuse de beignets l'aide à trouver la Cour du 12. *"Pendant des jours, je n'ai pas pu manger. Je ne faisais que pleurer, penser à mes enfants."*

"Le premier entretien est souvent pénible, confie Christophe Sorgho, moniteur d'éducation spécialisée. *Il faut tenter de les rassurer, les convaincre de continuer à avancer."* Les plus anciennes soutiennent. *"Voir que je n'étais pas la seule dans cette situation m'a aidée à reprendre le dessus",* reconnaît Véronique, dont le récit paisible et le regard espiègle témoignent d'une force retrouvée. Depuis deux ans, un psychologue rencontre deux fois par mois celles qui le souhaitent – soit presque toutes.

Malgré la croyance encore très répandue dans la sorcellerie, le quartier s'est habitué à la présence de ces "indésirables". Les enfants jouent dans la cour, des voisins viennent acheter le savon qu'elles fabriquent ou les lapins qu'elles élèvent. Certaines sont embauchées dans les champs à la saison des pluies. Autant de compléments à la dotation du ministère, qui ne suffit à assurer qu'un repas par jour.

"Après un décès dans mon village, le cadavre s'est dirigé vers moi. On ne m'aime pas depuis que je suis veuve. Une partie des habitants était contre mon exclusion mais n'a pas eu la force de me garder. Un voisin m'a amenée à Ouagadougou."

ESPRIT D'ENTRAIDE

Ici, la mort fait partie de la vie. Beaucoup resteront dans la Cour du 12 jusqu'à la fin de leurs jours. La doyenne est décédée en 2014, à 96 ans. Elle était là depuis l'ouverture. Comme au village, on fait la toilette du corps en s'envoyant des plaisanteries, pour défier la tristesse. Mais l'enterrement a lieu dans la solitude, sans la famille.

Justine Zongo veille à l'esprit d'entraide. Les équipes de cuisine tournent chaque semaine. Les résidentes les plus vaillantes font la lessive et apportent l'eau pour

“Voir que je n’étais pas la seule dans cette situation m’a aidée à reprendre le dessus.”

la douche des plus fragiles. Et six pensionnaires se relaient tous les mois pour l’hygiène et l’alimentation des invalides. Se sentir utile aide à redonner goût à la vie.

Les grands-mères puisent aussi leur énergie dans le monde extérieur. Chaque “étranger” de passage repart avec un gros sac d’arachides. *“Quand tu montres que tu les aimes, elles te couvrent de cadeaux”,* sourit Juliette Nagalo, qui a monté en 2008 le projet de lutte contre l’exclusion des femmes accusées de sorcellerie au sein de la Commission Justice et Paix, un organisme catholique. Elle a eu l’idée de proposer à des personnes extérieures de choisir une “maman” dans l’un des centres de Ouagadougou. Elle-même marraine Sabine, à Delwende. La vieille dame, qui montre son *“n’importe quoi”* – ses affaires – entassé dans un dortoir, aurait pu rentrer chez son mari, mais elle a trop peur qu’en cas de malheur, on l’accuse encore.

Comme elle, Rakieta a préféré la vie en communauté, avec son lot de tensions et de disputes, à de nouvelles blessures. Au cours de ses cinq années à la Cour du 12, à plus de 50 ans, elle s’est convertie au protestantisme. Ce choix personnel l’a aidée à surmonter l’humiliation et la douleur. Son fils est venu la chercher l’an passé pour l’installer chez lui, dans la concession de son oncle. Wahhabite, ce dernier a exigé que Rakieta pratique l’islam et porte le voile noir intégral. Elle s’est fâchée et a regagné le centre.

SUR LE CHEMIN DU RETOUR

La plupart des pensionnaires rêvent cependant de retourner au village. *“Rien ne remplace la famille, je pense sans cesse à mes enfants,* soupire Awa. *Ils viennent me voir, mais jamais ils ne parlent de me reprendre chez eux.”* Certains bravent en effet l’interdit, et rendent visite à la maman dans les centres. Pour les équipes, c’est l’occasion de tenter des médiations en vue d’une réintégration. L’action des associations qui luttent contre cette pratique a permis 43 retours en famille au centre Delwende en 2013 et 2014, et quatre à la Cour du 12 depuis 2014.

La Commission Justice et Paix s’appuie sur l’implication des très respectés chefs coutumiers : *“Quand ils acceptent de prendre position, cela facilite notre intervention, car ils sont les garants de la tradition”,* indique Juliette Nagalo, qui s’engage toujours pour la cause bien qu’ayant quitté l’organisme. *“Je suis ce que mon cœur me dit de faire”,* explique cette mère de trois enfants, 41 ans, titulaire d’un diplôme en informatique de gestion.

Le chemin est long, cependant. Rien ne serait possible sans le travail de fourmi des “parents juristes” sur le terrain. Dans chacune des provinces concernées, trois leaders communautaires – enseignants, catéchistes ou militants associatifs – ont été formés pour mener les négociations et suivre les femmes réinsérées. *“On peut faire plus de dix allers-retours entre le chef coutumier, le chef de famille, la grand-mère et ses enfants,* assure Adèle Zougrana, parent juriste à Boussé, à 50 kilomètres de Ouagadougou. *On tourne sur nos motos, dans les trous des pistes, sous la pluie, le soleil… On est parfois chassés. Mais on continue.”* Sans indemnisation aucune, même pour l’essence. *“Si tu ne prends pas le problème comme le tien, tu ne fais rien.”*

En larmes lors de la visite du centre Delwende, cette animatrice en alphabétisation de 54 ans venant d’une région mossie où cette coutume n’existe pas s’est juré de tout faire pour éviter de nouvelles exclusions dans la zone où elle intervient. Veuve, elle-même a élevé seule ses quatre filles, abandonnée par la famille de son mari qui n’aimait pas son indépendance d’esprit. *“J’ai l’habitude de me battre pour m’en sortir. Ce n’est pas parce que tu es une femme que tu dois baisser les bras.”* Elle s’engage sur tous les fronts : excision, violences, vote des femmes… Dans sa zone, une vingtaine d’exilées ont déjà regagné leur famille. *“Pour toutes, ça se passe très bien. Quand on retourne les voir, les proches nous font la fête !”*

“Certains chefs coutumiers réagissent très positivement quand on va les voir, aucun n’a proposé de lui-même une

© Caroline Lefebvre

Awa, bannie il y a quatre ans. Dans sa région d’origine, une zone particulièrement pauvre du plateau mossi, au nord-ouest de la capitale, à la lisière du Sahel, une femme âgée sans enfants pour subvenir à ses besoins peut devenir un poids pour la société…

© Caroline Lefebvre

"On essaie de leur apporter un peu d'affection", explique Justine Zongo (debout), responsable de la "Cour du 12", qui se consacre depuis 1994 à celles qu'on appelle les *"mangeuses d'âme"*.

réintégration, estime Adama Tega, le sociologue qui forme les parents juristes aux techniques de communication et à la gestion des conflits. *Il a fallu qu'une personne extérieure leur suggère de prendre en compte d'autres paramètres – le droit, l'humanisme… – pour les pousser à changer les coutumes."*

"DANS LA JOIE, IL N'Y A PAS DE PEUR"

Ces retours réussis constituent le meilleur plaidoyer contre les bannissements. *"La régression est très lente, ça ne se fera pas en une génération. C'est par l'éducation que l'on amènera les enfants à abandonner cette pratique"*, prédit Juliette Nagalo. *"L'État ne s'engage pas,* déplore Adama Tega. *Le ministère de l'Action sociale, la police, la gendarmerie participent à nos séances de sensibilisation, mais après, plus rien."* Le sociologue salue néanmoins une récente *"grande avancée"*: la loi contre les violences faites aux femmes, adoptée en septembre de cette année par les autorités de la Transition[1]. Ce texte, le premier à faire état du genre, pourra être invoqué dans les cas d'exclusion.

Assise devant sa case carrée en banco (terre crue), la frêle Madeleine, courbée sous ses 80 ans, évoque sans rancune apparente son exil après le décès d'un enfant de cinq ans, le refuge trouvé chez les religieuses de Boussé, sa tentative de suicide et les dix ans passés à la Cour du 12. Cette veuve, mère de six enfants, dont trois encore vivants, a pu rentrer chez son fils en mai dernier, après de longues négociations avec le chef de famille. *"Tout le monde était d'accord pour son retour. Son fils était tellement heureux ! Pourtant, au bout d'une semaine, un homme s'est opposé à ce qu'elle reste, et a réussi à convaincre les autres"*, s'émeut Adèle en relatant ce supplément de souffrance.

"J'ai l'habitude de me battre pour m'en sortir. Ce n'est pas parce que tu es une femme que tu dois baisser les bras."

Finalement, les frères de Madeleine l'ont installée dans leur propre concession. Elle reste proche de son fils et de ses petits-enfants. Elle ne semble pas inquiète et confie: *"Dans la joie, il n'y a pas de peur. Aujourd'hui, je suis à l'aise. Tous les jours, je reçois des visites, les enfants viennent jouer chez moi."* Comme un écho, une ribambelle de gamins envahit la cour à la tombée de la nuit, éclairant le doux sourire de l'aïeule. ■

1 Ces autorités ont été mises en place en place après l'insurrection populaire qui, en novembre 2014, a chassé Blaise Compaoré, président durant depuis vingt-sept ans.